République Française

LA GRAND'CROIX
2 rue Jean Jaurès
Tél. 04 77 73 22 43

Ville de LA GRAND'CROIX (42320)
Séance du Conseil municipal du 18 mai 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2022.05-43

L'an deux mille vingt deux, le dix huit mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 11 mai 2022

Membres présents : M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Bertrand CHANAVAT, Mme Véronique HENRY, Mme Florence BROSSE, Mme Géraldine REMILLIEUX, M. Patrice PENEL, Mme Véronique REYNAUD, Mme Stéphanie EXBRAYAT, M. Sébastien FINARELLI, M. Nicolas VINCENT-ARNAUD, Mme Anaëlle BOBER.

Membres excusés ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Christine BLANC (pouvoir à M. Patrick JOUBERT)
Mme Bernadette PINTO (pouvoir à Mme Stéphanie EXBRAYAT)
Mme Aurélie BERTHE (pouvoir à M. Bertrand CHANAVAT)
M. José BLACODON (pouvoir à Mme Saliha DEROUAZ)

Membre excusé : M. René SERINE.

Membres absents : M. Rachid DAOUD, M. Alphonse SCOZZARI-BAIO, M. Youssef ZERROUK.

Secrétaire de séance : M. Samuel MERLE

OBJET : Service vie scolaire - Approbation des tarifs au 1er septembre 2022

Rapporteur : Monsieur Kahier ZENNAF, Adjoint

Il est exposé : le Conseil municipal est appelé à fixer les tarifs du service vie scolaire au 1er septembre 2022.
Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer une augmentation de 3 %, sauf pour le repas à 1 € qui est maintenu. En conséquence, les tarifs suivants sont soumis à l'approbation du Conseil municipal :

Restauration scolaire + 1 h ½ de garderie

	Tarifs par enfant/repas
	Propositions 2022
Contribuables locaux	
QF ≤ 600	1,00 €
QF entre 601 et 900	4,09 €
QF entre 901 et 1200	4,19 €
QF ≥ 1201	4,30 €
Non contribuables locaux	5,78 €
Repas sans réservation ou réservation faite hors délais	6,51 €

Les menus non décommandés dans les délais sont facturés au prix normal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201030-20220518-2022-05-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/05/2022
Affichage : 19/05/2022
le maire, Luc FRANCOIS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON Cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr

Également, afin de ne prendre aucun risque quant à l'accueil des enfants bénéficiaires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour allergies et/ou intolérances alimentaires, il a été convenu, en lien avec le prestataire, de demander aux familles de fournir un panier repas.

Dans ce cas, un tarif spécifique est appliqué, comme suit :

	Tarifs pour l'accueil d'un enfant avec panier repas (dans le cadre d'un PAI)
Contribuables locaux	2,58 €
Non contribuables locaux	3,46 €

Accueil périscolaire

Le périscolaire fonctionne sur trois sites, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 h 00 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h.

La prestation est comptabilisée en heure ou en demi-heure ; toute demi-heure entamée est due.

	Tarifs pour une heure	**Tarif pour une demi-heure**
Contribuables locaux		
Si quotient familial ≤ 600	1,50 €	0,75 €
Si quotient familial > 600	2,36 €	1,18 €
Non contribuables locaux		
Si quotient familial ≤ 600	2,00 €	1,00 €
Si quotient familial > 600	3,06 €	1,53 €

		Tarifs forfaitaires	
		Prestation du matin	**Prestation du soir**
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	3,54 €	5,91 €
	Non contribuables locaux	4,37 €	7,27 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité (25 voix pour) :**

↳ approuve les tarifs du service vie scolaire, applicables au 1er septembre 2022, tels qu'ils sont présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à La Grand'Croix, le 19 mai 2022

le Maire,
Luc FRANÇOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201030-20220518-2022-05-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/05/2022
Affichage : 19/05/2022
le maire, Luc FRANCOIS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON Cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr